





## SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
SOMMAIRE DE LA LICENCE 3 MENTION LETTRES	5
SEMESTRE 5	5
SEMESTRE 6	6
LICENCE 3 – DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS	7
LICENCE 3 – SEMESTRE 5	7
LICENCE 3 – SEMESTRE 6	16
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES	24
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES	26
LE DÉLIT DE PLAGIAT	27
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)	27
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027	28
RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)	29
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)	31
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026	33
LEXIQUE DU LMD	34
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES	38
LE CLES	41
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES	42
INFORMATIONS UTILES	43
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES	44
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT	45
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI	46

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

---

### ADRESSE

UFR Humanités et sciences sociales  
Université de Caen / Basse-Normandie  
Esplanade de la Paix  
14 032 CAEN Cedex

### INTERNET

<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/lettres-modernes-litterature-francaise-et-comparee/>  
<https://ufr-hss.unicaen.fr/disciplines/humanites-classiques-et-numeriques/>

---

### SECRÉTARIAT

POUR LA LICENCE :

Référente administrative Licence  
Pôle LICENCES  
Bâtiment B – B1-448  
02 31 56 66 31  
[hss.licence.lm@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lm@unicaen.fr)

## SOMMAIRE DE LA LICENCE 3 MENTION LETTRES

### SEMESTRE 5

#### UE1 – 3LET1 DISCIPLINAIRE 1

Y3LE11 (CM + TD) Littérature française, séculaire 4 (Obligatoire)

Y3LE13 (CM + TD) Stylistique 3 (Obligatoire)

#### UE2 – 3LET2 DISCIPLINAIRE 2

Y3LE21 (CM + TD) Littérature française, séculaire 5 (Obligatoire)

Y3LE23 (TD) Langue française (Obligatoire)

#### UE3 – 3LET3 DISCIPLINAIRE 3

Y3LE31 (CM + TD) Littérature comparée (Obligatoire)

Y3LE32 (CM + TD) Littérature et arts 2 (Obligatoire)

#### UE4 – 3LET4 TRANSVERSALE 5

Y3LE41 (TD) Méthodologie universitaire (Obligatoire)

1 (Obligatoire) au choix parmi :

- Y3LEANG5 (TD) LVE Anglais
- YHSSSE5 (TD) LVE Espagnol
- YHSSAL5 (TD) LVE Allemand

Y3LE43 (2h CM assurées par l'EOI) Orientation (Obligatoire)

#### UE5 – 3LET5 PERSONNALISATION 5

2 (Obligatoires) au choix parmi :

- Y3LE51 Langue et littérature pour l'enseignement secondaire 3
- Y5AC21A Enjeux contemporains 1
- Y5AT11 Théâtre et pouvoirs
- Y3LEANG5 LVE Anglais
- YHSSAL5 LVE Allemand
- YHSSSE5 LVE Espagnol
- Y3HLAT11 Latin – Langue et textes – Spécialistes – A – 5
- Y3HLAT12 Latin – Langues et textes – Spécialistes – B – 5
- Y3HNLA5 Latin Langue et textes 5
- Y3SLHIS1 Histoire de la langue 1
- Y3SEMAT (CM + TD) Enseigner les mathématiques à l'école

---

## SEMESTRE 6

### UE6 – 3LET6 DISCIPLINAIRE 1

Y3LE61 (CM + TD) Littérature française, séculaire 6 (Obligatoire)

Y3LE62 (TD) Langue française (Obligatoire)

### UE7 – 3LET7 DISCIPLINAIRE 2

Y3LE71 (CM) Histoire culturelle 2 (Obligatoire)

Y3LE72 (TD) Écritures d'aujourd'hui (Obligatoire)

Y3LE73 (2h CM assurées par l'EOI) Orientation (Obligatoire)

### UE8 – 3LET8 DISCIPLINAIRE 3

Y3LE81 (CM + TD) Littérature comparée (Obligatoire)

Y3LE82 (CM + TD) Écritures critiques (Obligatoire)

### UE9 – 3LET9 TRANSVERSALE 6

1 (Obligatoire) au choix parmi :

- Y3LEANG6 (TD) LVE Anglais
- YHSSSE6 (TD) LVE Espagnol
- YHSSAL6 (TD) LVE Allemand

Y3LE92 (TD) Méthodologie universitaire (Obligatoire)

Y3LE93 (2h CM assurées par l'EOI) Orientation (Obligatoire)

### UE10 – 3LET10 PERSONNALISATION 6

2 (Obligatoires) au choix parmi :

- Y3LE1011 Langue et littérature pour l'enseignement secondaire 4
- Y6AT61 (CM) Répertoire en question
- Y6AC71A (CM) Enjeux contemporains 2A
- Y3HLAT61 (TD) Latin – Langue et textes – Spécialistes – A – 6
- Y3HLAT62 (TD) Latin – Langue et textes – Spécialistes – B – 6
- Y3HNLA6 (TD) Latin – Langue et textes 6
- Y3SLHIS2 (CM + TD) Histoire de la langue 2
- Y3LEANG6 (TD) LVE Anglais
- YHSSSE6 (TD) LVE Espagnol
- YHSSAL6 (TD) LVE Allemand

### STAFAC6 – STAGE (FACULTATIF)

### EGEC6 – RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT (FACULTATIF)

## LICENCE 3 – DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

### LICENCE 3 – SEMESTRE 5

#### UE1 – 3LET1 – DISCIPLINAIRE 1

##### **Y3LE11 Littérature française, séculaire 4 (obligatoire)**

Littérature du XVII<sup>e</sup> siècle

12h CM / 24h TD – ECTS 4

Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Marie-Gabrielle Lallemand

##### **OBJET**

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les contes de fées sont « à la mode », pour reprendre l'expression de madame d'Aulnoy qui publie en 1698 *Les Contes de fées ou les fées à la mode*. On a coutume de considérer que les contes sont des histoires immémoriales qui sont transmises de génération en génération. L'objet de ce cours est, d'une part, de montrer que si les contes au programme exploitent un fonds ancien, ils sont en fait des œuvres d'auteurs, inscrits dans une époque dont ils conservent la trace, et, d'autre part, de montrer que, d'un auteur à l'autre, en l'occurrence de madame d'Aulnoy à Perrault, les contes sont très différents, qui rendent compte d'imaginaires et d'intentions différents.

##### **PROGRAMME**

Charles Perrault, *Contes*, éd. C. Magnien, Paris, LGF « Le Livre de Poche » n°21026, 2006.

- Tous les contes en prose (*La Belle au bois dormant*, *Le Petit Chaperon rouge*, *La Barbe bleue*, *Le Maître chat ou le Chat botté*, *Les Fées*, *Cendrillon ou la pantoufle de verre*, *Riquet à la houppe*, *Le Petit Poucet*).

Madame d'Aulnoy.

- *Contes*, éd. Constance Cagnat-Deboeuf, Paris, Gallimard « Folio classique », n°4725, 2008.

D'autres contes (Mlle Lhéritier, Mlle Bernard, Mlle de La Force et Mme Durand) seront fournis au fil du cours. La bibliographie critique sera donnée et commentée pendant le premier cours magistral.

##### **Y3LE13 Stylistique 3 (obligatoire)**

4h CM / 10h TD – ECTS 2

Cours assuré aux étudiants inscrits en Formation à distance

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Anne Gourio

##### **OBJET**

Proposant de revisiter les marques de reconnaissance des trois grands genres littéraires (roman, théâtre et poésie) sous l'angle des traits formels qui les caractérisent, les enseignements de stylistiques dispensés en deuxième et troisième années de licence s'appuient sur les différents niveaux de fonctionnement du discours (lexique, morphologie, syntaxe, énonciation, métrique, etc.) pour repérer dans des extraits d'œuvres produites du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours les traits définitoires de l'expression littéraire. Le semestre 5 de la licence, consacré à l'**analyse stylistique du texte poétique**, met en avant les outils propres aux différentes formes de l'écriture versifiée ou non-versifiée, et fait dégager, à titre d'entraînement, les postes d'analyse pertinents de textes poétiques variés.

##### **PROGRAMME**

Textes poétiques du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle (textes fournis en TD).

**BIBLIOGRAPHIE (à consulter)**Ouvrages de référence :

Brigitte Buffard-Moret, *Introduction à la stylistique*, Dunod, Topos.

Pellat & Fonvielle, *Le Grevisse de l'enseignant Grammaire de référence*, Magnard.

Pellat, *Le Grevisse de l'enseignant L'analyse des textes*, Magnard.

Ouvrages d'approfondissement :

Catherine Fromilhague & Anne Sancier, *Introduction à l'analyse stylistique, & Analyses stylistiques*, Nathan.

Sur la stylistique du texte poétique :

Brigitte Buffard-Moret, *Introduction à la versification*, Dunod.

Michèle Aquien, *La Versification appliquée aux textes*, Armand Colin, coll. « 128 ».

Michèle Aquien, *Dictionnaire de poésie*, Livre de poche.

**INFORMATION**

Etudiants Erasmus : dans la mesure où il exige une solide expertise du français écrit, cet enseignement ne s'adresse qu'à des étudiants étrangers qui ont un excellent niveau de français.

**UE2 – 3LET2 – DISCIPLINAIRE 2****Y3LE21 Littérature française, séculaire 5 (obligatoire)****Littérature du Moyen Âge**

**12h CM / 24h TD – ECTS 4**

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Didier Lechat

**OBJET**

On s'intéressera successivement à deux genres distincts au cours du semestre : la chanson de geste, et un type de récit bref spécifique, le lai. La chanson de geste sur laquelle on se penchera, *Le Couronnement de Louis*, se situe au début d'un vaste cycle organisé autour de la figure héroïque de Guillaume d'Orange. On abordera la forme narrative du lai à travers l'œuvre de Marie de France en étudiant plus particulièrement *Guigemar* et *Lanval*, et en se référant à plusieurs autres de ses récits.

Ces œuvres nous donneront l'occasion de traiter de l'émergence de genres littéraires qui se situent à la frontière entre lyrisme et récit. On s'emploiera à les situer dans leur contexte culturel d'apparition et à analyser leurs spécificités esthétiques.

**PROGRAMME**

*Le Couronnement de Louis, chanson de geste du XII<sup>e</sup> siècle, édition bilingue*, publication, traduction, présentation et notes par Claude Lachet, Paris, Champion (collection « Champion Classiques Moyen Âge »), 2020.

*Lais de Marie de France*, traduits, présentés et annotés par Laurence Harf-Lancner, texte édité par Karl Warnke, Le Livre de Poche (collection « Lettres gothiques »), 1990.

**[Attention ! C'est dans ces éditions que vous devez vous procurer le texte, ne vous trompez pas ! Faites bien attention dans le cas de Marie de France, il existe plusieurs éditions dans le commerce]**

**INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES**

Une bibliographie critique vous sera fournie dès le début du cours, mais la lecture essentielle est d'abord celle de l'œuvre.

**Y3LE23 Langue française (obligatoire)**

**14h TD – ECTS 2**

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLES** : Isabelle Henry et Fanny Lorent

**OBJET**

Ce cours s'inscrit dans le prolongement des enseignements de grammaire et de stylistique dispensés en L1 & L2. Il vise à consolider la maîtrise des outils d'analyse grammaticale qui sont mis au service de la lecture des textes littéraires. On reviendra sur quelques grandes catégories ou fonctions fondamentales et on approfondira l'étude de la phrase française.

**PROGRAMME**

Textes d'extraits de la littérature française (documents fournis en TD).

**UE3 – 3LET3 – DISCIPLINAIRE 3****Y3LE31 Littérature comparée (obligatoire)**

12h CM / 24h TD – ECTS 4

1 programme à choisir parmi les 2 ci-après.

1<sup>er</sup> des deux programmes assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**Programme n°1**

Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**RESPONSABLE** : Julie Wolkenstein

**OBJET**

Fictions animales

La métamorphose de l'humain en animal est le ressort surnaturel de multiples fictions. Devenus âne, chiens ou vermine tout en conservant leur conscience humaine, les héros de notre corpus (qui va de l'Antiquité au XX<sup>ème</sup> siècle) permettent à leurs créateurs d'interroger la frontière entre les espèces et de dénoncer les mœurs et la société de leur temps.

**PROGRAMME** (dans l'ordre d'étude des textes au cours du semestre)

**ATTENTION** : il faut impérativement utiliser les éditions ci-dessous.

Apulée, *L'Âne d'or*, éd. et trad. par Géraldine Puccini, Arléa, « Retour aux grands textes », 2008.

Miguel de Cervantes, « Le Mariage trompeur, suivi du Colloque des chiens », dans *Nouvelles exemplaires*, trad. Jean Cassou, Gallimard, « Folio classique », n°1256, 1981.

Franz Kafka, *La Métamorphose*, trad. Bernard Lortholary, GF 1452, 2010.

.....  
**OU**  
 .....

**Programme n°2**

**RESPONSABLE** : Louise Dehondt

**OBJET**

Poésies des Amériques : peuples, langues, mémoires

Le cours est consacré à l'étude du recueil du poète québécois Gaston Miron et de l'œuvre *L'Aube américaine* de la poétesse autochtone états-unienne Joy Harjo, qui seront éclairés par la lecture de poèmes, de langues et de cultures distinctes, qui appartiennent au vaste continent américain (extraits des œuvres de Miguel Angel Asturias, Pablo Neruda, Edouard Glissant, Aimé Césaire). Portées par des voix poétiques singulières, travaillées par l'oralité, le lien à la chanson et l'invention formelle, ces œuvres sont ancrées dans le monde social et politique contemporain. En étudiant leur rapport au territoire et à une histoire plurielle, on verra comment elles se réapproprient des identités en tension, questionnent le rapport entre intime et collectif ainsi que l'engagement poétique, entre ambition épique fondatrice et recueil de mémoires disparues.

**PROGRAMME**

Gaston Miron, *L'homme rapaillé*, Paris, Poésie Gallimard, 1999.

Joy Harjo, *L'Aube américaine*, trad. Héloïse Esquié, Paris, Globe, 2021.

La lecture intégrale de ces deux recueils sera complétée par l'étude d'extraits distribués au cours du semestre (Miguel Angel Asturias, Pablo Neruda, Edouard Glissant, Aimé Césaire).

### **Y3LE32 Littérature et arts 2 (obligatoire)**

4h CM / 10h TD – ECTS 2

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Marie Hartmann

#### **OBJET**

Ce cours s'intéresse aux liens entre textes et images dans deux mouvements d'avant-garde du début du XX<sup>e</sup> siècle : le futurisme et le surréalisme. Les mots se font images et les images contiennent des mots qui en orientent ou en troublent les significations. On analysera ces jeux déconcertants, amusants ou inquiétants qui obligent à s'interroger sur notre rapport au langage et aux images.

#### **PROGRAMME**

Tous les documents sont fournis en cours mais les étudiants sont fortement invités à lire les *Manifestes du surréalisme* d'André Breton.

## UE4 – 3LET4 – TRANSVERSALE 5

### **Y3LE41 Méthodologie universitaire (obligatoire)**

24h TD – ECTS : 3

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Anne Gourio

#### **OBJET**

Cet enseignement propose un parcours à travers des textes de genres et d'époques variés autour d'exercices de lectures destinés à déployer les virtualités de sens du texte littéraire. En mobilisant des outils et des approches diversifiés, en étant attentifs à la polysémie des textes, en comprenant comment l'œuvre littéraire s'inscrit dans un contexte tout en l'infléchissant, on travaillera à l'élaboration d'une signification à la fois globale et ouverte. La première partie du semestre sera consacrée à l'exercice de l'**explicitation de texte**, qui épouse le mouvement du texte, la seconde à celui du **commentaire composé**, qui en propose une lecture synthétique. L'une et l'autre méthodes seront rappelées, les difficultés de chacun de ces exercices seront décomposées au fil des séances, qui passeront par des temps de travail individuel et par des entraînements répétés.

#### **PROGRAMME**

Textes fournis en TD

#### **BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

Daniel Bergez, *L'explicitation de texte littéraire*, 4<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, collection « Cursus », 2016.

Françoise Lafarge, *L'explicitation de texte à l'oral*, Armand Colin, collection « 128 », 2007.

Laurent Fourcaut, *Le commentaire composé*, 3<sup>ème</sup> édition, Armand Colin, collection « 128 », 2014.

## UNE LANGUE AU CHOIX

### **Y3LEANG5 Anglais**

24h TD – ECTS 3

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**ATTENTION** : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Cécile Cottenceau

### OBJET

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles.

Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (Cles 2 pour les plus avancés) qui intervient dans l'année de L3.

### BIBLIOGRAPHIE

*Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral*, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

*The Crucible*, Arthur MILLER, Methuen Drama (le texte est dans le domaine public, mais cette édition étudiante aide à la lecture de la pièce).

En ouvrage de référence à consulter :

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

*Harrap's Shorter anglais-français/français – anglais* 2016 de Collectif.

.....  
OU  
.....

## **YHSSAL5 Allemand**

24h TD – ECTS 3

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Elisabeth Schober

### OBJET

Ce cours sera proposé aux étudiants de L3 et de M1 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue allemande dans le cadre d'un enseignement en situation de communication ; et la préparation pour l'examen du CLES (le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, dans ce cours l'accent sera mis surtout sur la communication et l'interaction avec les autres personnes (en binôme, en groupe, avec l'enseignant), sur la confrontation avec des supports variés (textes, écoutes, images, vidéos clips...) et sur l'approche de thèmes différents concernant les caractéristiques des pays germanophones. Pour s'entraîner à une production active à l'écrit, il y aura des devoirs à la suite des activités proposées durant les cours.

.....  
OU  
.....

## **YHSES5 Espagnol**

24h TD – ECTS 3

**Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage.**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Élise Monjarret

### OBJET

Les cours d'espagnol LV1/LV2 visent à perfectionner les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des extraits d'œuvres qui donneront lieu à des exercices de version et de commentaire et des documents audio-visuels. Par ailleurs, une partie du cours sera consacrée à des exercices de revues de presse s'ouvrant sur des débats entre les étudiants et portant sur des sujets de société en grande partie choisis par eux. Ainsi,

nous alternerons des exercices visant à poursuivre la découverte des littératures et sociétés hispanophone avec des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter au CLES 1 ou au CLES 2. L'évaluation prendra en compte l'hétérogénéité de ce cours réunissant étudiants de LV1 et de LV2.

### OUTILS DE TRAVAIL GÉNÉRAUX

*Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

*Grand dictionnaire français-espagnol*, Les Editions Larousse, 2018.

*Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

*Bescherelle espagnol : les verbes*, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

### **Y3LE43 Orientation (obligatoire)**

2h CM assurés par l'EOI

Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

## UE5 – 3LETS – PERSONNALISATION 5 2 ENSEIGNEMENTS (OBLIGATOIRES) AU CHOIX

### **Y3LE51 Langue et littérature pour l'enseignement secondaire 3**

24h TD – ECTS 3

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Fanny Lorent

#### OBJET

Ce cours, ouvert en option à l'ensemble des étudiants de Lettres, prépare aux épreuves du CAPES accessibles en fin de L3.

#### BIBLIOGRAPHIE

Programme déterminé ultérieurement.

.....  
ET / OU  
.....

### **Y5AC21A (CM) Enjeux contemporains 1**

24h CM – ECTS 3

#### OBJET ET PROGRAMME

Voir guide des études de Licence Arts du spectacle.

.....  
ET / OU  
.....

### **Y5AT11 (CM) Théâtre et pouvoirs**

24h CM – ECTS 3

#### OBJET ET PROGRAMME

Voir guide des études de Licence Arts du spectacle.

.....  
ET / OU  
.....

**Y3LEANG5 Anglais****24h TD – ECTS 3****Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance****ATTENTION** : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Cécile Cottenceau**OBJET**

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles.

Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (Cles 2 pour les plus avancés) qui intervient dans l'année de L3.

**BIBLIOGRAPHIE**

*Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral*, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.

*The Crucible*, Arthur MILLER, Methuen Drama (le texte est dans le domaine public, mais cette édition étudiante aide à la lecture de la pièce).

En ouvrage de référence à consulter :

Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.

*Harrap's Shorter anglais-français/français – anglais* 2016 de Collectif.

.....  
**ET / OU**  
 .....

**YHSSAL5 Allemand****24h TD – ECTS 3****ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Elisabeth Schober**OBJET**

Ce cours sera proposé aux étudiants de L3 et de M1 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue allemande dans le cadre d'un enseignement en situation de communication ; et la préparation pour l'examen du CLES (le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, dans ce cours l'accent sera mis surtout sur la communication et l'interaction avec les autres personnes (en binôme, en groupe, avec l'enseignant), sur la confrontation avec des supports variés (textes, écoutes, images, vidéos clips...) et sur l'approche de thèmes différents concernant les caractéristiques des pays germanophones. Pour s'entraîner à une production active à l'écrit, il y aura des devoirs à la suite des activités proposées durant les cours.

.....  
**ET / OU**  
 .....

**YHSSSE5 Espagnol****24h TD – ECTS 3****Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage.****ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Élise Monjarret

**OBJET**

Les cours d'espagnol LV1/LV2 visent à perfectionner les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des extraits d'œuvres qui donneront lieu à des exercices de version et de commentaire et des documents audio-visuels. Par ailleurs, une partie du cours sera consacrée à des exercices de revues de presse s'ouvrant sur des débats entre les étudiants et portant sur des sujets de société en grande partie choisis par eux. Ainsi, nous alternerons des exercices visant à poursuivre la découverte des littératures et sociétés hispanophone avec des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter au CLES 1 ou au CLES 2. L'évaluation prendra en compte l'hétérogénéité de ce cours réunissant étudiants de LV1 et de LV2.

**OUTILS DE TRAVAIL GÉNÉRAUX**

*Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

*Grand dictionnaire français-espagnol*, Les Editions Larousse, 2018.

*Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

*Bescherelle espagnol : les verbes*, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

.....  
 ET / OU  
 .....

**Y3HLAT11 Latin – Langue et textes – Spécialistes – A – 5**

25h TD – ECTS 3

**OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Humanités.

.....  
 ET / OU  
 .....

**Y3HLAT12 Latin – Langue et textes – Spécialistes – B – 5**

25h TD – ECTS 3

**OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Humanités.

.....  
 ET / OU  
 .....

**Y3HNLA5 Latin – Langue et textes – 5**

25h TD – ECTS 3

**OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Humanités.

.....  
 ET / OU  
 .....

**Y3SLHIS1 Histoire de la langue 1**

12h CM / 12h TD – ECTS 3

**OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Sciences du Langage.

.....  
 ET / OU  
 .....

**Y3SEMAT Enseigner les mathématiques à l'école****12h CM / 12h TD – ECTS 3**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Samuel Voisin

**OBJET**

Le cours propose une préparation au concours de Professeurs des Écoles.

- Arithmétique et fondements pour le calcul
- Géométrie plane, cercle et polygones
- Logique et base d'un raisonnement

---

## LICENCE 3 – SEMESTRE 6

### UE6 – 3LET6 – DISCIPLINAIRE 1

#### **Y3LE61 Littérature française, séculaire 6 (obligatoire)**

Littérature française XIX<sup>e</sup> siècle

12h CM / 24h TD – ECTS 4

Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Julie Anselmini

**TITRE** : Vivre à l'écart. Le héros esthète face à la société

#### **OBJET**

Dans un contexte où l'idée de décadence et le pessimisme, théorisés par le philosophe Schopenhauer, envahissent les esprits, les écrivains de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mettent volontiers en scène des héros cherchant dans l'art et la solitude des refuges contre un environnement social qu'ils condamnent et rejettent. Jean Des Esseintes, le héros d'*À rebours* de Huysmans (1884) est une figure emblématique du dandy esthète, décidant de vivre reclus parmi ses collections de livres, d'orchidées et de peintures, loin de ses contemporains qu'il a pris en haine. Une autre œuvre, appartenant celle-ci au théâtre, et qu'on ne cite généralement pas comme une œuvre « décadentiste », *Cyrano de Bergerac* de Rostand (1897), met elle aussi en scène, au travers d'une action ancrée dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, un héros radicalement en marge et qui revendique son indépendance absolue vis-à-vis des diktats sociaux, au profit d'une éthique fondée sur le panache et le culte du Beau. À travers le roman de Huysmans et la « comédie héroïque » de Rostand – soit des œuvres relevant de genres, de poétiques et de visions du monde bien différentes –, il s'agira ainsi d'explorer les relations du héros, de l'art et de la société telles qu'elles se figurent à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et les formes philosophiques, morales et esthétiques que revêtent à cette époque le rejet et la satire de la société.

#### **PROGRAMME**

Huysmans, *À rebours*, éd. P. Jourde, Gallimard, « Folio », 2022.

Rostand, *Cyrano de Bergerac*, éd. P. Besnier, Gallimard, « Folio », 1999.

#### **ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES**

*Écrivains fin-de-siècle* (anthologie), éd. M.-C. Bancquart, « Folio classique », 2010.

Guérin, Jeanyves, *Cyrano de Bergerac*, Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2018.

Huysmans, *Écrits sur la littérature, 1876-1906*, éd. P. Locmant, Hermann, 2009.

J. K. Huysmans, *Cahiers de l'Herne*, 1985.

Raimond, Michel, *La Crise du roman : des lendemains du naturalisme aux années vingt*, José Corti, 1966.

Taillandier, François, *Edmond Rostand, l'homme qui voulait bien faire*, Éditions de l'Observatoire, 2018.

#### **Y3LE62 Langue française (obligatoire)**

14h TD – ECTS 2

Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Jérémie Bichüe

#### **OBJET**

Ce cours prolonge celui dispensé au premier semestre (Y3LE23). On approfondira la connaissance des outils d'analyse grammaticale afin d'accéder à une lecture fine des textes littéraires. En tirant profit des acquis du premier semestre, l'accent sera mis sur l'apprentissage des concepts, de la terminologie et des manipulations essentiels à l'analyse du verbe et à la compréhension de la phrase complexe.

**PROGRAMME**

Textes d'extraits de la littérature française (documents fournis en TD).

Ouvrage de référence :

*Le Greivisse de l'enseignant – Grammaire de référence* – Pellat & Fonvielle – Magnard.

**UE7 – 3LET7 – DISCIPLINAIRE 2****Y3LE71 Histoire culturelle 2 (obligatoire)**

24h CM – ECTS 3

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**ATTENTION :** les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLES :** Alain Sandrier, Jordi Brahamcha-Marin et Julie Anselmini

**OBJET**

Fournir les éléments en histoire culturelle nécessaires pour suivre l'enseignement dispensé en Master ou préparer des concours en rapport avec les métiers du livre et de la culture.

Période considérée : Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Contenu : La sociabilité culturelle et ses espaces. Le livre et le métier d'éditeur. L'auteur et son public, les institutions culturelles, la censure. Le marché de la culture. La presse. La culture de masse. Les intellectuels.

**Y3LE72 (TD) Écritures d'aujourd'hui (obligatoire)**

24h TD – ECTS 3

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance**

**RESPONSABLE :** Marie Hartmann

**OBJET**

Depuis les années 1980, la littérature française se tourne de nouveau vers le réel dans ses dimensions sociale et historique. Loin de reprendre le geste du Réalisme, les auteurs du programme proposé s'interrogent au sein même de leurs narrations sur leur geste d'écriture et sur leur propre posture d'écrivain.

Annie Ernaux invente la « socio-autobiographie ». Éric Vuillard questionne à nouveaux frais le rapport du récit littéraire au récit historique tandis que dans *Article 353 du Code pénal*, Tanguy Viel soumet l'histoire et le récit à l'exercice du jugement judiciaire, et participe à la mouvance critique qui articule Droit et Littérature à la croisée des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles.

**PROGRAMME**

Annie Ernaux, *La place*, 1983 (Folio).

Tanguy Viel, *Article 353 du code pénal*, 2017 (Minit).

Éric Vuillard, *Une sortie honorable*, 2021 (Actes Sud).

**BIBLIOGRAPHIE**

Sur Ernaux :

Dugast-Portes F., *Annie Ernaux. Étude de l'œuvre*, Bordas, coll. Écrivains au présent, 2008.

F. Best, B. Blanckeman et F. Dugast-Portes (dirs.), *Annie Ernaux. Le Temps et la mémoire*, Stock, 2014.

*Cahier Annie Ernaux*, Éditions de L'Herne, dirigé par Pierre-Louis Fort, 2022.

B. N'Guessan, « L'espace à l'épreuve de la socioautobiographie », dans *États des lieux dans les récits français et francophones des années 80 à nos jours*, Classiques Garnier, coll. Rencontres, p. 239-255 (numérique).

Sur Viel et Vuillard :

Dans la revue en ligne ELFe XX-XXI, n°9 : <https://self.hypotheses.org/revue/n9-dire-et-lire-les-vulnerabilites-contemporaines>, B. Wesley, « De mémoire vulnérable : le massacre des Sioux dans *Tristesse de la terre* d'Éric Vuillard ».

M.-H. Boblet, « Des faillites et des failles : ce que juger veut dire : *D'autres vies que la mienne* d'E. Carrère et *Article 353 du Code pénal* de Tanguy Viel ».

C. Baron, *La littérature à la barre*, C.N.R.S. Editions, 2021.

**Y3LE73 Orientation**

2h CM assurées par l'EOI

**UE8 – 3LET8 – DISCIPLINAIRE 3****Y3LE81 Littérature comparée (obligatoire)**

12h CM / 24h TD – ECTS 4

1 programme à choisir parmi les 2 ci-après.

1<sup>er</sup> des deux programmes assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**Programme n°1**

Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance

**RESPONSABLE** : Claire Lechevalier**OBJET**

Théâtre et utopie

Isolée du réel, lieu de tous les possibles, la scène théâtrale semble constituer l'espace privilégié pour accueillir les projections de l'imaginaire utopique. Qu'elle soit politique ou amoureuse, sociale ou humaniste, l'utopie au théâtre offre en effet au spectateur une expérience stimulante, un lieu d'interrogations, bien davantage qu'un modèle. C'est à en reconstituer les enjeux et les procédés que nous nous attacherons ici.

**PROGRAMME**Aristophane, *Les Oiseaux*, dans Théâtre complet, traduction par Victor-Marie Debidour, Folio.Shakespeare, *La Tempête*, traduction d'Yves Bonnefoy, Folio.Marivaux, *La Colonie*, Classiques Bordas.

Pour des questions de traductions, il est impératif des respecter les éditions indiquées.

.....  
**OU**  
.....**Programme n°2****RESPONSABLE** : Louise Dehondt**OBJET**

Lectures de Don Quichotte

Œuvre comique ou philosophique ? Satire politique de l'Espagne de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ou satire littéraire des romans de chevalerie ? Dès sa parution, et son héros éponyme, considéré tantôt comme fou, tantôt comme ingénieux, n'ont cessé d'interroger les lecteurs. Le cours propose d'appivoiser la présence active et féconde de cette œuvre au fil du temps. La première partie du cours permettra de se familiariser avec le roman, souvent considéré comme le premier roman moderne, et ses grands enjeux. La seconde partie des séances permettra d'aborder les lectures, interprétations, adaptations ou réécritures dont l'œuvre a fait l'objet, à partir d'études de cas : conflits sur les suites de Don Quichotte, réception de Don Quichotte dans le roman français du XVIII<sup>e</sup> siècle (Marivaux, Diderot) et par les romantiques, expérimentations fictionnelles (Borges), modèles théoriques construits autour du héros éponyme (René Girard, Marthe Robert), réceptions intermédiaires, illustrations (G. Doré, G. Garouste), adaptations opératiques ou chorégraphiques...

**PROGRAMME**Cervantès, *Don Quichotte*, tome 1, traduction Aline Schulman, Points Seuil, P919.La lecture de *Don Quichotte* sera complétée par une liasse d'extraits distribuée au début du semestre et d'œuvres à consulter.

Pour des questions de traduction, il est impératif des respecter l'édition indiquée.

**Y3LE82 Écritures critiques (obligatoire)****4h CM / 10h TD – ECTS 2****Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance****ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Daphné Le Digarcher Doublet**OBJET**

Le cours comporte deux volets. Dans un premier temps, les étudiants sont initiés à l'écriture journalistique. Dans un deuxième temps, le travail consiste en une première approche de la critique littéraire.

Documents et méthodes sont fournis et exposés durant le cours.

**UE9 – 3LET9 – TRANSVERSALE 6****UNE LANGUE (OBLIGATOIRE) AU CHOIX****Y3LEANG6 LVE Anglais****24h TD – ECTS 3****Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance****ATTENTION** : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Cécile Cottenceau**OBJET**

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles.

Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (Cles 2 pour les plus avancés) qui intervient dans l'année de L3.

**BIBLIOGRAPHIE***Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral*, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.*The Crucible*, Arthur MILLER, Methuen Drama (le texte est dans le domaine public, mais cette édition étudiante aide à la lecture de la pièce)En ouvrage de référence à consulter :Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.*Harrap's Shorter anglais-français/français – anglais* 2016 de Collectif......  
**OU**  
.....**YHSSAL6 (TD) LVE Allemand****24h TD – ECTS 3****ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Elisabeth Schober**OBJET**

Ce cours sera proposé aux étudiants de L3 et de M1 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue allemande dans le cadre d'un enseignement en situation de communication ; et la préparation pour l'examen du CLES (le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension de l'oral, la

compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, dans ce cours l'accent sera mis surtout sur la communication et l'interaction avec les autres personnes (en binôme, en groupe, avec l'enseignant), sur la confrontation avec des supports variés (textes, écoutes, images, vidéos clips...) et sur l'approche de thèmes différents concernant les caractéristiques des pays germanophones. Pour s'entraîner à une production active à l'écrit, il y aura des devoirs à la suite des activités proposées durant les cours.

OU

### **YHSSES6 Espagnol**

24h TD – ECTS 3

**Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage.**

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Élise Monjarret

#### **OBJET**

Les cours d'espagnol LV1/LV2 visent à perfectionner les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des extraits d'œuvres qui donneront lieu à des exercices de version et de commentaire et des documents audio-visuels. Par ailleurs, une partie du cours sera consacrée à des exercices de revues de presse s'ouvrant sur des débats entre les étudiants et portant sur des sujets de société en grande partie choisis par eux. Ainsi, nous alternerons des exercices visant à poursuivre la découverte des littératures et sociétés hispanophone avec des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter au CLES 1 ou au CLES 2. L'évaluation prendra en compte l'hétérogénéité de ce cours réunissant étudiants de LV1 et de LV2.

#### **OUTILS DE TRAVAIL GÉNÉRAUX**

*Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

*Grand dictionnaire français-espagnol*, Les Editions Larousse, 2018.

*Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

*Bescherelle espagnol : les verbes*, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

### **Y3LE92 Méthodologie universitaire (obligatoire)**

24h TD – ECTS 3

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Nicola Pien

#### **OBJET**

Cet enseignement vise à préparer les étudiants à la pratique du résumé et de la note de synthèse. La maîtrise des compétences d'argumentation, de synthèse et de rédaction mises en jeu par ces exercices est indispensable pour préparer des concours de différentes natures, comme pour rédiger un travail de longue haleine.

### **Y3LE93 Orientation (Obligatoire)**

2h CM assurées par l'EOI

## UE10 – 3LET10 – PERSONNALISATION 6

### 2 ENSEIGNEMENTS (OBLIGATOIRES) AU CHOIX

#### **Y3LE1011 Langue et littérature pour l'enseignement secondaire 4**

13h CM / 12h TD – ECTS 3

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Fanny Lorent

#### **OBJET**

Ce cours, ouvert en option à l'ensemble des étudiants de Lettres, prépare aux épreuves du CAPES accessibles en fin de L3.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Programme déterminé ultérieurement.

.....  
ET / OU  
.....

#### **Y6AT61 Répertoire en question CM**

24h CM – ECTS 3

#### **OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Arts du spectacle.

.....  
ET / OU  
.....

#### **Y6AC71A (CM) Enjeux contemporains 2A**

24h CM – ECTS 3

#### **OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Arts du spectacle.

.....  
ET / OU  
.....

#### **Y3HLAT61 Latin – Langue et textes – Spécialistes – A – 6**

25h TD – ECTS 3

#### **OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Humanités.

.....  
ET / OU  
.....

#### **Y3HLAT62 Latin – Latin – Langue et textes – Spécialistes – B – 6**

25h TD – ECTS 3

#### **OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Humanités.

.....  
ET / OU  
.....

**Y3HNL6 Latin – Langue et textes 6**

25h TD – ECTS 3

**OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Humanités.

.....

ET / OU

.....

**Y3SLHIS2 Histoire de la langue 2**

12h CM / 12h TD – ECTS 3

**OBJET ET PROGRAMME**

Voir guide des études de Licence Sciences du Langage.

.....

ET / OU

.....

**Y3LEANG6 LVE Anglais**

24h TD – ECTS 3

**Cours assuré pour les étudiants inscrits en Formation à distance****ATTENTION** : les étudiants dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu, ainsi qu'un exposé oral. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Cécile Cottenceau**OBJET**

Cet enseignement vise à développer les connaissances et compétences linguistiques des étudiants à travers une étude de la culture populaire britannique et des faits de civilisation des pays anglophones. Les supports incluent des textes journalistiques, des extraits d'œuvres littéraires (qui seront précisés à la rentrée) ainsi que des adaptations cinématographiques ou télévisuelles.

Les étudiants pourront également mettre à niveau leur niveau d'anglais par la mise en œuvre des quatre compétences linguistiques : compréhensions orale et écrite, productions orale et écrite, et se préparer au passage du CLES 1 (Cles 2 pour les plus avancés) qui intervient dans l'année de L3.

**BIBLIOGRAPHIE***Petite grammaire anglaise : De l'écrit et de l'oral*, Niveau intermédiaire (de B1 à B2) – Sylvie Persec, Ophrys 2006.*The Crucible*, Arthur MILLER, Methuen Drama (le texte est dans le domaine public, mais cette édition étudiante aide à la lecture de la pièce).En ouvrage de référence à consulter :Dictionnaire Unilingue : *Longman Dictionary of Contemporary English* + DVD ROM Pearson.*Harrap's Shorter anglais-français/français – anglais* 2016 de Collectif.

.....

ET / OU

.....

**YHSS6 Espagnol**

24h TD – ECTS 3

**Cours ouvert aux étudiants inscrits en Lettres et aux étudiants inscrits en Sciences du langage.****ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.**RESPONSABLE** : Élise Monjarret**OBJET**

Les cours d'espagnol LV1/LV2 visent à perfectionner les compétences de compréhension et d'expression orales comme écrites. Les supports seront des articles de presse, des extraits d'œuvres qui donneront lieu à des exercices de version et de

commentaire et des documents audio-visuels. Par ailleurs, une partie du cours sera consacrée à des exercices de revues de presse s'ouvrant sur des débats entre les étudiants et portant sur des sujets de société en grande partie choisis par eux. Ainsi, nous alternerons des exercices visant à poursuivre la découverte des littératures et sociétés hispanophone avec des exercices permettant aux étudiants qui le souhaitent de se présenter au CLES 1 ou au CLES 2. L'évaluation prendra en compte l'hétérogénéité de ce cours réunissant étudiants de LV1 et de LV2.

#### **OUTILS DE TRAVAIL GÉNÉRAUX**

*Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Pierre Gerboin, Christine Leroy, Hachette Supérieur, 2014.

*Grand dictionnaire français-espagnol*, Les Editions Larousse, 2018.

*Dictionnaire unilingue de la Real Academia Española* en ligne : <http://www.rae.es/rae.html>

*Bescherelle espagnol : les verbes*, Francis Mateo, Antonio José Rojo-Sastre, Hatier, 2008.

Les coordonnées de ressources complémentaires en ligne, dont la consultation régulière est conseillée, seront communiquées en début de semestre.

.....  
**ET / OU**  
.....

#### **YHSSAL6 (TD) LVE Allemand**

24h TD – ECTS 3

**ATTENTION** : les étudiants du régime normal et du régime salarié dispensés d'assiduité doivent obligatoirement obtenir une note de contrôle continu. Il leur faut donc, dès le début du semestre, prendre contact avec l'enseignant responsable du module.

**RESPONSABLE** : Elisabeth Schober

#### **OBJET**

Ce cours sera proposé aux étudiants de L3 et de M1 et poursuivra deux objectifs : l'approfondissement de la connaissance de la langue allemande dans le cadre d'un enseignement en situation de communication ; et la préparation pour l'examen du CLES (le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale). Pour acquérir ces compétences, dans ce cours l'accent sera mis surtout sur la communication et l'interaction avec les autres personnes (en binôme, en groupe, avec l'enseignant), sur la confrontation avec des supports variés (textes, écoutes, images, vidéos clips...) et sur l'approche de thèmes différents concernant les caractéristiques des pays germanophones. Pour s'entraîner à une production active à l'écrit, il y aura des devoirs à la suite des activités proposées durant les cours.

## INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

---

### SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment B, campus 1.

La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

---

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

---

Accueil des étudiantes et étudiants licence

[hss.licence.philo@unicaen.fr](mailto:hss.licence.philo@unicaen.fr)

[hss.licence.socio@unicaen.fr](mailto:hss.licence.socio@unicaen.fr)

[hss.licence.lm@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lm@unicaen.fr)

[hss.licence.arts@unicaen.fr](mailto:hss.licence.arts@unicaen.fr)

[hss.licence.histoire@unicaen.fr](mailto:hss.licence.histoire@unicaen.fr)

[hss.licence.humanites@unicaen.fr](mailto:hss.licence.humanites@unicaen.fr)

[hss.licence.lc@unicaen.fr](mailto:hss.licence.lc@unicaen.fr)

[hss.licence.se@unicaen.fr](mailto:hss.licence.se@unicaen.fr)

[hss.licence.sdl@unicaen.fr](mailto:hss.licence.sdl@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiantes et étudiants master

[hss.scolarite.master@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.master@unicaen.fr)

---

Accueil des étudiantes et étudiants DU

[hss.scolarite.du@unicaen.fr](mailto:hss.scolarite.du@unicaen.fr)

---

Formation continue

[hss.formationcontinue@unicaen.fr](mailto:hss.formationcontinue@unicaen.fr)

---

## LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- **Pour effectuer votre inscription pédagogique.** L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- **Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite** aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- **Pour demander des informations** relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- **Information Léocarte** – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Léocartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

---

## S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : <https://ufr-hss.unicaen.fr/>. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : <http://moncomptenumerique.unicaen.fr/>.  
Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**  
Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Apprès de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

---

## DÉMARCHES - SCOLARITÉ

**Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité** (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE...) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/>.

## SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.

Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.

**Confidentialité** - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- au réseau Wi-Fi ...

---

### MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.

Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD...) et de le partager.

Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : <https://webmail.unicaen.fr/>

Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

---

### PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.

Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes/enseignants et étudiantes/étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : <https://ecampus.unicaen.fr/>

Comment accéder à la plateforme e-Campus : <https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion>

Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

---

### CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents, gérer votre **léocarte**...

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : <https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service>

## LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le/la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

**Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.**

**(Article L.122-4).**

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

### CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

## LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC...)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant ou d'une enseignante dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc...) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire. Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant ou l'enseignante pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

**La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.**

**(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)**

<https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude>

## RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

### DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

#### Références réglementaires

##### 1 – Dispositions générales

- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

##### 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Dispositions générales
- Dispositions particulières

##### 3 – Dispositions concernant les stages

##### 4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves

- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

##### 5 – Dispositions concernant les résultats

- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

##### 6 – Dispositions concernant la fraude aux examens

- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

### OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :

- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Licence : <https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : <https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/>

## RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABSENCES JUSTIFIÉES ET LES DEVOIRS DE SUBSTITUTION POUR LES FORMATIONS ET LES ENSEIGNEMENTS RELEVANT DE L'ECI (ÉVALUATION CONTINUE INTÉGRALE)

Pour les enseignements dont les modalités de contrôle des connaissances (MCC) précisent qu'ils relèvent de l'ECI (évaluation continue intégrale), l'organisation d'épreuves de substitution est prévue **pour les étudiantes et étudiants qui peuvent justifier leurs absences** lors de devoirs d'ECI (et **uniquement pour eux**). L'organisation de ces épreuves de substitution n'est pas systématique, mais obéit à la logique décrite ci-dessous. **Attention, il ne peut pas y avoir d'épreuve de substitution dans les EC qui se valident par des notes de pratique (voir tableaux officiels de MCC).**

Si un étudiant ou une étudiante est absent(e) à un devoir d'ECI, **il ou elle doit prendre l'initiative de transmettre lui-même/elle-même, par mail, un justificatif de son absence à la référente de scolarité de sa licence ainsi qu'à l'enseignant(e) concerné(e), et ceci au plus tard dans les 3 jours ouvrés qui suivent le devoir. L'étudiant ou l'étudiante devra indiquer dans ce mail ses nom et prénom, l'année de licence, l'intitulé de l'épreuve et le nom de l'enseignant(e) concerné(e).**

**Si l'étudiant ou l'étudiante ne fait pas cette démarche ou oublie certaines de ces informations, sa demande ne pourra être traitée : dans ce cas, son absence sera automatiquement considérée comme injustifiée (ABI) et lui vaudra la note de 0/20.** Les étudiantes et étudiants ne sont pas censés ignorer les dates des devoirs.

Une fois que l'étudiant ou l'étudiante a transmis son justificatif d'absence, celui-ci est examiné afin de déterminer s'il est bien valide. En dernière instance, c'est l'enseignant(e) concerné(e) qui décide si le délai de transmission et le justificatif sont valides ou non, en accord avec le ou la responsable pédagogique du diplôme ou de l'année. **Sont acceptés comme justificatifs : certificats médicaux, certificats de décès d'un membre de la famille, convocations officielles (à un examen ou un concours), datés du jour du devoir.**

Il n'y a pas de rattrapage des épreuves de substitution.

En ce qui concerne les étudiantes et étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité pour une UE ou un EC, il est rappelé que **« dispense d'assiduité » ne signifie pas « dispense d'évaluation ».** En particulier, **si un étudiant ou une étudiante est salarié(e), son employeur est censé le/la libérer pour tous les devoirs d'ECI en classe, à quelque moment qu'ils aient lieu.** La scolarité de l'UFR peut délivrer une convocation aux étudiantes et étudiants concernés, afin de prouver à leurs employeurs qu'un devoir est bien programmé.

### DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À LA LICENCE ARTS DU SPECTACLE

Une absence avec un justificatif valide entraîne automatiquement une neutralisation temporaire de la note du devoir concerné, qui, dans le carnet de note de l'EC ou de l'UE, se manifeste par la mention ABJ (absence justifiée). À l'issue de toutes les évaluations du semestre et de la neutralisation temporaire de toutes les notes pour lesquelles l'étudiant ou l'étudiante a une absence justifiée, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- L'étudiant ou l'étudiante n'a aucune note dans l'EC ou l'UE concernée, car il/elle a une absence avec un justificatif valide pour tous les devoirs du semestre : dans ce cas, il/elle a droit à 2 épreuves de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant n'a qu'1 seule note dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution pour cet EC ou cette UE ;
- L'étudiante ou l'étudiant a au moins 2 notes dans l'EC ou l'UE concernée : dans ce cas, il/elle n'a pas droit à une épreuve de substitution, sauf s'il/elle a une absence justifiée à un devoir dont la note est obligatoirement retenue dans le calcul de la moyenne (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°5) ou dont le note est considérée comme la note « référence » (c'est-à-dire dans une UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans le tableau des MCC est le mode de calcul n°2). Dans ces deux derniers cas, il/elle a droit à 1 épreuve de substitution.

Si, à l'issue des épreuves de substitution, l'étudiant ou l'étudiante n'a que 2 notes (y compris celle(s) de l'épreuve ou des épreuves de substitution) dans un EC ou une UE, sa moyenne pour cet EC ou cette UE est calculée de la manière suivante :

- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°4 ou n°5, la moyenne est calculée classiquement, c'est-à-dire qu'elle correspond à la moyenne des 2 notes que l'étudiant ou l'étudiante a obtenues ;
- dans les EC ou les UE dont le mode de calcul de la moyenne indiqué dans les tableaux de MCC est le mode de calcul n°2, la moyenne est déterminée en comparant la moyenne des deux notes de l'étudiant ou de l'étudiante et la note qu'il/elle a obtenue au devoir considéré comme celui de fin de semestre (que ce dernier ait été réalisé au même moment que tous les autres étudiants et étudiantes ou au moment des épreuves de substitution). La meilleure des deux est retenue et constitue la moyenne qui figure sur son bulletin de notes.

## RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

*Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).*

### DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci/celle-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.

En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université. Liste complète des régimes spéciaux d'étude :
  - Les étudiantes et étudiants salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé
  - Les étudiantes et étudiants chargés de famille
  - Les femmes enceintes
  - Les sportifs et sportives de haut niveau
  - Les artistes de haut niveau
  - Les étudiantes et étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique
  - Les étudiantes et étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
  - Les étudiantes et étudiants élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
  - Les étudiantes et étudiants engagés dans plusieurs cursus
  - Les étudiantes et étudiants en situation de handicap
  - Les étudiantes et étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle
  - Les étudiantes et étudiants engagés en volontariat militaire
  - Les étudiantes et étudiants engagés comme sapeur-pompier volontaire.

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

**NB**: les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. **Attention** : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

---

## DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.

2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

**NB** : **Attention** : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

# CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2025-2026

août-25		sept-25		oct-25		nov-25		déc-25		janv-26		fevr-26		mars-26		avr-26		mai-26		juin-26		juil-26		août-26			
01 V	31	01 L	Reunions de pre rentrée	01 Me		01 S	Toussaint	01 L		01 J	Jour de l'an	01 D		01 D		01 Me		01 V	Fête du Travail	01 L		01 Me		01 S			
02 S		02 Ma	Semaine 4	02 J	Semaine 4	02 D		02 Ma		02 V	01	02 L		02 L		02 J	Semaine 11	02 S		02 Ma		02 J		02 D		02 D	
03 D		03 Me	Semaine 0	03 V	40	03 L		03 Me		03 S		03 Ma		03 Ma		03 V	14	03 D		03 V	27	03 L		03 L		03 L	
04 L		04 J	Debut des CM	04 S		04 Ma		04 J	Semaine 12	04 D		04 Me		04 Me		04 S		04 L		04 J	Revisions	04 S		04 Ma		04 Ma	
05 Ma		05 V	36	05 D		05 Me		05 V	49	05 L		05 J	Semaine 4	05 J	Semaine 7	05 V		05 Ma		05 V	23	05 D		05 Me		05 Me	Congés
06 Me	Congés	06 L		06 L		06 J	Semaine 8	06 S		06 Ma		06 V	06	06 V	10	06 L	Limites Paques	06 Me		06 S		06 J		06 J		06 J	
07 J	32	07 D		07 Ma		07 V	45	07 D		07 Me	Semaine 0	07 S		07 S		07 Ma		07 J	19	07 D		07 Ma		07 V		07 V	32
08 V		08 L		08 Me		08 J		08 L		08 V		08 D		08 D		08 Me		08 V		08 L		08 Ma		08 S		08 S	
09 S		09 Ma		09 J	Semaine 5	09 D		09 Ma		09 V	02	09 L		09 L		09 J	Semaine 12	09 S		09 D		09 Ma		09 D		09 D	
10 D		10 Me		10 V	41	10 L		10 Me	Exams	10 S		10 Ma		10 Ma		10 V	15	10 D		10 Me	Revisions	10 V		10 L		10 L	
11 L		11 J	Semaine 1	11 S		11 Me		11 J		11 D		11 Me		11 Me		11 S		11 J		11 J		11 S		11 Ma		11 Ma	Congés
12 Ma	Congés	12 V	37	12 D		12 Me		12 V	50	12 L		12 J	Semaine 5	12 J	Semaine 6	12 D		12 Ma		12 V	24	12 J		12 Me		12 Me	
13 Me		13 L		13 J	Semaine 9	13 S		13 L		13 Ma		13 V	07	13 V	11	13 L		13 Ma		13 V		13 J		13 L		13 J	
14 J	33	14 D		14 Ma		14 V	46	14 D		14 Me		14 J		14 S		14 Ma		14 J	Ascension	14 D		14 V		14 Me		14 V	33
15 V	Ascension	15 L		15 Me		15 S		15 L		15 J	Semaine 1	15 D		15 D		15 Me	Congés	15 V	20	15 L		15 S		15 S		15 S	Ascension
16 S		16 Ma		16 J	Semaine 6	16 D		16 Ma	Exams	16 V	03	16 L		16 L		16 J		16 S		16 D		16 J		16 D		16 D	
17 D		17 Me	Semaine 2	17 V	42	17 L		17 Me		17 S		17 Ma		17 Ma		17 V	16	17 D		17 Me	Exams	17 V		17 L		17 L	
18 L		18 J		18 Ma		18 V		18 J		18 D		18 Me		18 Me		18 S		18 V		18 D		18 S		18 Ma		18 Ma	
19 Ma		19 V	35	19 D		19 Me		19 V	51	19 L		19 J	Semaine 6	19 J	Semaine 9	19 D		19 Ma		19 V	25	19 D		19 Me		19 Me	
20 Me		20 L		20 J	Semaine 10	20 S		20 L		20 Ma		20 V	08	20 V	12	20 L		20 Me		20 S		20 J		20 L		20 J	
21 J		21 D		21 V	47	21 L		21 D		21 Me		21 S		21 S		21 Ma		21 J		21 D		21 V		21 L		21 V	34
22 V	34	22 L		22 Me		22 S		22 L		22 J	Semaine 2	22 D		22 D		22 Me		22 V	21	22 L		22 S		22 S		22 S	
23 S		23 Ma		23 J	Semaine 7	23 D		23 Ma	Exams	23 V	04	23 L		23 L		23 J		23 V		23 D		23 S		23 D		23 D	
24 D		24 Me		24 V	43	24 L		24 Me		24 D		24 Ma		24 Ma		24 V	17	24 D		24 L	Exams	24 V		24 L		24 L	
25 L		25 J	Semaine 3	25 S		25 Ma		25 J	Noël	25 D		25 Me	Congés	25 Me		25 S		25 L	Lundi de Pentecôte	25 J		25 S		25 Ma		25 Ma	
26 Ma		26 V	39	26 D		26 Me		26 V	52	26 L		26 J		26 J	Semaine 10	26 D		26 Ma		26 S		26 L		26 Me		26 Me	
27 Me		27 L		27 J	Semaine 11	27 S		27 Ma		27 V		27 L		27 V	13	27 L		27 Me		27 D		27 S		27 L		27 J	
28 J		28 D		28 V	48	28 L		28 Ma		28 S		28 Me		28 S		28 Ma	Exams	28 J		28 L		28 S		28 Ma		28 V	35
29 V	35	29 L		29 Me	Congés	29 S		29 J		29 D	Semaine 3	29 Me		29 D		29 Me		29 V	22	29 L		29 S		29 Me		29 S	
30 S		30 Ma		30 J		30 D		30 V		30 L	05	30 J		30 L		30 J	18	30 S		30 D	Exams	30 V		30 D		30 D	
31 D		31 V	44	31 L		31 Me		31 S		31 D		31 Ma		31 Ma		31 D		31 D		31 D		31 V		31 L		31 L	

Validé en Conseil d'Administration du 14 mars 2025.

Week-End	Revisions
Congés	Exams
Février	

week-end	Revisions
Congés	Exams
Février	

TOULOUSAIN: du samedi 16 octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025  
 NISSEL: du samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026  
 JUIVEIL: du samedi 14 février 2026 au lundi 02 mars 2026  
 CONTINENCE: du samedi 11 avril 2026 au mardi 27 avril 2026

week-end  
 week-end  
 week-end

## LEXIQUE DU LMD

**AJAC** : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.

NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

**Capitalisation** : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

**Compensation** : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC. Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

**Contrôle continu (CC)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés ...), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

**Contrôle continu intégral (ECI)** : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

**Contrôle terminal (CT)** : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

**Crédits ECTS (European Credit Transfer System)** : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger...) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.

Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).

Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.

L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative...

**Doctorat** : 3<sup>e</sup> grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

**Élément constitutif (EC)** : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

**Équipe pédagogique** : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

**Formation initiale** : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

**Formation continue** : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

**Grade** : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

**LMD (Licence Master Doctorat)** : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

**Licence** : 1<sup>er</sup> grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.

**L1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Licence

**L2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**L3** : 3<sup>ème</sup> année de formation en Licence

**Majeure/Mineure** : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

**Maquette** : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

**Master** : 2<sup>e</sup> grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).

**M1** : 1<sup>ère</sup> année de formation en Master

**M2** : 2<sup>ème</sup> année de formation en Master

**Modalités de contrôle des connaissances (MCC)** : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

**Mémoire** : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

**Mention** : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

**Mobilité** : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

**Offre de formation** : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagés.

**Parcours** : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou à l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

**Partiels** : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

**Passerelle** : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou à l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

**Rattrapage** : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

**Semestre** : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

**Session d'examens** : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.

Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

**Supplément au diplôme** : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

**TICE** : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

**Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP)** : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

**Transfert** : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

**Tutorat** : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

**UFR (Unité de Formation et de Recherche)** : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

**Unité d'enseignement (UE) :** les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE...).

**UE transférable :** unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

**Validation :** décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.

La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.

La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

**VAE/VAP :** Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

## LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



### LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX

La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » sur présentation de la léocarte : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme 2 semaines à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des BU publié sur le site [www.unicaen.fr/bu](http://www.unicaen.fr/bu)). L'inscription est automatique pour les étudiantes, étudiants et personnels au moment de leur arrivée à l'université. Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau et de bénéficier des services personnalisés : compte-lecteur, cocons de sieste, boîte de retours à l'extérieur... Les collections très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Elles sont principalement conservées dans les magasins : des demandes peuvent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.

Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.

L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt de livres, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels (chargeurs, feutres effaçables, agrafeuses, partages d'écran...). Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr) ou « chat » (depuis la page [catalogue.unicaen.fr](http://catalogue.unicaen.fr)).

Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.

Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est proposé sur demande auprès de nos référentes handicap : [scd.handicap@unicaen.fr](mailto:scd.handicap@unicaen.fr)

Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres... Ils sont gratuits et accessibles à toutes et tous.



### LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS

Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : [bu.barberis@unicaen.fr](mailto:bu.barberis@unicaen.fr), accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libreaccès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. Les mémoires sont déposés et disponibles depuis 2019, au format numérique, sur la plateforme nationale DUMAS.

La bibliothèque Pierre Barbéris fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.



## LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.

Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont uniquement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

Chaque année, la bibliothèque accueille des permanences de tutorat. Il est assuré par deux étudiant-es en master d'histoire. Le tutorat consiste à accompagner les étudiantes et étudiants en licence. Les tuteurs et tutrices aident les étudiantes et étudiants à réviser leurs cours, constituer leurs exposés, faire des fiches de révision, travailler la méthodologie et répondre à leurs questions. Ces séances sont accessibles à toutes et tous, avec ou sans prise de rendez-vous, durant les heures de permanences. Le tutorat est assuré tout au long de l'année pendant les périodes de cours, jusqu'au mois de mai. Cependant, certains horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des tuteurs et tutrices.

## LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).

Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).

Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheuses et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorées par les chercheuses et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.

Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheuses et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : <https://histeme.unicaen.fr/>

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

---

## LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université, mais aussi aux lectrices et lecteurs extérieurs (coordonnées : 02 31 56 77 34, [bibliotheque@unicaen.fr](mailto:bibliotheque@unicaen.fr)).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.

Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. L'établissement propose le prêt d'ordinateurs portables (à domicile ou sur place). Des salles de travail en groupe équipées d'un système de partage d'écran, réservables sur Affluences, sont disponibles.

---

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Au sein du réseau de Caen la mer, la bibliothèque Alexis de Tocqueville est l'établissement principal. Elle est située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, de 10h à 18h30, et le dimanche, de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, <https://bibliotheques.caenlamer.fr/>

## LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

### QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

**Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères.** Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).

Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

### SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

#### Public éligible :

Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

#### INSCRIPTION

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).

Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : <https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/>
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr)

### SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.

Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : [intl.certifications@unicaen.fr](mailto:intl.certifications@unicaen.fr), et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :

Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : <http://www.certification-cles.fr/>

Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : <https://ecampus.unicaen.fr>

## PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

### QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

### PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.

La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plate-forme nationale de certification PIX : <https://pix.fr/>

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : <https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550>

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- <https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/>
- contact : [pix.info@unicaen.fr](mailto:pix.info@unicaen.fr)

## INFORMATIONS UTILES

### BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant • DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail [messervices.etudiant.gouv.fr](https://messervices.etudiant.gouv.fr). Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par les services centraux de l'université Caen Normandie.

Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : <https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/>

### ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

### ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

### ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

## ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

### ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS



AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

<https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/>  
<https://x.com/aehc14>



AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

<https://www.facebook.com/aesec14/>



AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

<https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/>



Artefac - Association étudiante d'archéologie de l'université de Caen Normandie

<https://www.instagram.com/artefac.caen/>



ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

<https://www.facebook.com/bde.artemis/>  
[https://x.com/bde\\_artemiscaen](https://x.com/bde_artemiscaen)



Éthos - Association de philosophie de Caen

<https://www.facebook.com/EthosCaen/>



HumaNumi – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

<https://www.facebook.com/HumaNumi/>



Association Res PubliCaen

[https://www.instagram.com/res\\_publicaen/](https://www.instagram.com/res_publicaen/)

## RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

### QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

### ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

### COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

### MODALITÉS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Chaque étudiant et étudiante, dont l'engagement est validé par les équipes pédagogiques et le jury de son diplôme, se verra proposer un open-badge, en addition des modalités de reconnaissance de l'engagement éventuellement prévues dans le diplôme.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Licence :

<https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/licence/>

## ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE



**DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS**

**Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/>

**TEL**      02 31 56 55 12

**MAIL**     [orientationinsertion@unicaen.fr](mailto:orientationinsertion@unicaen.fr)

**LIEU**      campus 1 bât. B • niveau 0

**Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires...**

**WEB**      <https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/>

---